



MISSIONS DU C.O.C.

DESCRIPTION

Le comité d'organisation des compétitions, plus connu sous l'acronyme de COC, est l'organe de France Plumfoot qui a pour mission de coordonner tout ce qui a trait aux compétitions nationales ainsi qu'à la partie sportive des compétitions internationales organisées en France.

Le règlement intérieur de France Plumfoot définit dans ses articles 3 et 4 les détails de fonctionnement du COC et des compétitions.

Concrètement, ses membres (actuellement au nombre de 3) sont nommés pour une année par le CA dont ils reçoivent une délégation de mission. De facto, le COC agit sous l'autorité directe du CA.

Les membres du COC ont pour moyen de communication internes plusieurs réunions dans l'année et la plate-forme framateam avec deux salons dédiés (l'un pour un usage interne, l'autre pour la communication avec le CA). Ils ont également accès à la boîte mail suivante : competitions@franceplumfoot.fr

Nous allons à présent rentrer dans les détails de cette mission qui se déclinent en 5 points :

- **Préparation de la saison à venir ;**
- **En amont des compétitions ;**
- **Pendant les compétitions ;**
- **En aval des compétitions ;**
- **Les compétitions internationales.**

PRÉPARATION DE LA SAISON À VENIR

1. Proposer et rédiger un format pour la saison sportive de France Plumfoot

Chaque année, pendant l'Assemblée Générale Ordinaire, les membres de France Plumfoot définissent un cahier des charges pour la saison à venir.

Celui-ci vient définir le nombre de dates, les épreuves, et le caractère des compétitions.

Le COC s'appuie alors sur ce dernier pour proposer un format pour la saison suivante et rédiger un « règlement des compétitions nationales » de France Plumfoot.

Dans la mesure du respect de ce cahier des charges, le comité jouit d'une assez grande liberté dans ses propositions qui sont toutefois soumises à validation par le CA, ce dernier pouvant exiger une nouvelle rédaction en cas de besoin.

Ce règlement doit impérativement être rédigé et validé avant le début de la saison, soit 1 mois avant la 1^{ère} compétition de celle-ci.

2. Organiser les dates de compétition

Il appartient au COC de solliciter les différents clubs pour l'accueil de l'ensemble des compétitions prévues.

En articulation avec ceux-ci, il va donc définir puis communiquer les dates et le lieux des compétitions.

Il a aussi la charge de trouver un autre lieu si jamais une compétition ne peut être accueillie par un club.

EN AMONT DES COMPÉTITIONS

La saison sportive est à présent clairement définie.

Il appartient au COC de se coordonner avec les sites ou clubs accueillant et de préparer et communiquer certains aspects de la compétition en question.

Il est ainsi du rôle du COC de :

- Être en lien avec le club ou le site pour définir et confirmer les dates et s'assurer que l'ensemble des conditions soit adaptées à la compétition donnée (plage horaire, nombre de terrains, bénévoles, matériel, etc.) ;
- Répondre aux questions des clubs ou sites accueillants ;
- Rédiger et transmettre aux clubs une lettre d'invitation centralisant tous les détails logistiques (conditions d'inscriptions, dates, horaires, hébergements le cas échéant, etc...) ;
- Publier les informations liées aux compétitions sur le site franceplumfoot.fr ;
- Organiser les inscriptions des joueurs (le plus souvent via un formulaire en ligne) ;
- Organiser et publier un classement qui servira entre autre à définir les têtes de séries ;
- Définir et adapter aux conditions d'accueil (terrains, nombre d'inscrits, plage horaire, etc.) le tableau d'une compétition tout en respectant le "règlement des compétitions nationales" ;
- Faire et publier les tirages au sort d'une compétition la semaine précédent celle-ci.

PENDANT LES COMPÉTITIONS

Au cours d'une compétition, il appartient au club accueillant de gérer tout ce qui est logistique.

Ainsi, l'organisation de la buvette, l'installation / désinstallation des terrains, la fourniture de matériels et de bénévoles, etc... sont à sa charge.

Le COC a, lui, la responsabilité de la bonne tenue de l'aspect sportif d'une compétition, même s'il peut s'appuyer sur les ressources du club en question..

Ainsi il doit :

- Être présent à l'ouverture du gymnase et s'assurer avec le club des bonnes conditions d'accueil de la compétition ;
- Informer en début de compétition l'ensemble des joueurs des conditions de jeu ;
- S'assurer du respect du règlement des compétitions nationales ;
- Gérer ou déléguer le lancement des matchs ainsi que la saisie des résultats ;
- Gérer ou déléguer le timing de la journée en s'assurant du respect des horaires de rendu de la salle ;
- Gérer ou déléguer l'arbitrage des matchs pendant la compétition ;
(Sur ce point, il est d'usage de demander aux joueurs de s'auto-arbitrer tout au long de la compétition à l'exception des demi-finales, le match pour la 3ème place et la finale. Sur ces derniers matchs, la présence d'au moins 2 arbitres, si possible 5, est exigée. Toutefois, cette organisation reste à la discrétion du COC.)
- En situation d'imprévu, prendre toutes décisions permettant le maintien et la bonne tenue de la compétition ;
- Trancher un litige qui ne serait pas prévu dans le règlement des compétitions nationales ;
- Gérer ou déléguer l'organisation des récompenses de la compétition et en particulier de la présence d'un podium et d'une annonce.

EN AVAL DES COMPÉTITIONS

La compétition est terminée, les vainqueurs sont heureux, les autres rêvent déjà de revanche et tous les corps sont fourbus. Il reste toutefois au COC quelques missions à gérer.

Ainsi, les jours suivants une compétition, le COC doit :

- Mettre à jour et publier les tableaux de classements ;
- Gérer ou déléguer la rédaction / publication d'un article faisant le résumé de la compétition passée ;

- Faire un bilan de la compétition passée afin d'améliorer l'organisation des suivantes.

LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES

France Plumfoot a pour habitude d'organiser chaque année un Open de France et peut, plus occasionnellement, avoir la charge d'un grand événement international comme la Coupe d'Europe ou la Coupe du Monde.

L'accueil et l'organisation de ces compétitions sont directement sous la responsabilité du CA et du bureau de France Plumfoot.

Toutefois, le COC peut être sollicité par ces derniers pour :

- Définir et organiser le format de la compétition en tenant compte des conditions d'accueil (inscrits, terrains, plages horaires, etc.) et des recommandations de France Plumfoot (ou des fédérations européennes ou internationales dans le cas d'événements internationaux) ;
- Gérer (ou déléguer) l'appel des matchs, la saisie des résultats et le timing de la compétition.

France Plumfoot

191 Avenue Gambetta 75020 Paris (chez Ayman Moussa)

Tel : 06 63 95 31 37 - Numéro d'immatriculation : W133007497

Mail : contact@franceplumfoot.fr - Website : www.franceplumfoot.fr